

# États Généraux de l'Éducation Prioritaire en Sarthe

**20 janvier à la salle Jean Carmet à Allonnes.**

"Fin" ou "Faim" d'Éducation Prioritaire?

Trois intervenants présents dans le débat national :

**Marc Bablet** : *Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional retraité, chargé de mission au Ministère pour la refondation de l'éducation prioritaire puis chef du bureau de l'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement à la DGESCO. Tient un blog critique très lu sur Médiapart.*

**Dominique Dhumeaux** : *1er Vice-Président délégué AMRF (association nationale), Président de l'Association des maires ruraux de la Sarthe (AMR 72). Maire de Fercé-sur-Sarthe.*

**Gilles Leproust** : *Secrétaire Général de l'Association des maires de villes de banlieues. Maire d'Allonnes.*

L'Éducation prioritaire, est née en 1982 avec le ministre socialiste Savary. Introduire une notion de territoire dans l'École ne s'est pas fait sans questions. Discrimination positive, "donner plus à celles et ceux qui ont moins", ce principe volontariste en dissidence avec l'affichage égalitaire de la République, a eu pour but initial de compenser les inégalités sociales, économiques, culturelles, de rapport à l'école. A-t-il échoué, réussi, dans quelles mesures? Son évolution n'a pas été sans problèmes et dérives mises en évidence notamment par Jean Yves Rochex, et d'autres chercheur-euse-s.

Aujourd'hui, des annonces ministérielles laissent présager la disparition de ce mode de gestion qui permet, aussi critiquable soit-il dans sa définition ou dans le tracé de son périmètre, de réserver aux établissements qui bénéficient de cette reconnaissance de moyens alloués non négligeables et surtout régulés. Ce qui est posé à la place, c'est un principe de contractualisation, principe récurrent du néo libéralisme, qui dresse les uns contre

les autres les individus, les établissements, les entités spatiales... La FSU est déterminée à lutter contre ce processus délétère dont les conséquences désorganisationnelles, de perte de sens, d'autoritarisme, de violence, sont constatables partout où cela s'applique. C'est donc l'heure de confirmer l'Éducation Prioritaire contre ce processus décidé par le gouvernement, mais pas de confirmer l'Éducation Prioritaire en l'État, avec les dérives qu'elle subit depuis longtemps, managériales, technocratiques, austéritaires. **Il s'agit bien de faire des États Généraux pour en envisager l'avenir autrement, et mieux.**

En 2017 la FSU a organisé un colloque intitulé "école des villes, école des champs", dans lequel les deux élus municipaux invités le 20 janvier prochain étaient là pour défendre l'école rurale menacée par les conventions ruralité (autre processus de contractualisation néo libérale) . Ils acceptent de revenir pour défendre l'école des banlieues, des quartiers populaires, dans un refus partagé d'opposer les terri-

toires, mais probablement avec des divergences aussi.

Marc Bablet apportera son analyse étayée, très critique, avec sa grande expérience institutionnelle pour dénoncer les projets gouvernementaux et proposer des pistes pour l'Éducation Prioritaire.

Et enfin, et peut être surtout, sans minorer l'importance de l'apport de nos invités que nous remercions chaleureusement, seront là les acteurs et actrices de l'Éducation Prioritaire en Sarthe, et toutes celles et ceux qui y sont attachés. Nous aurons à élaborer, lister, concevoir, ce que devrait être l'Éducation prioritaire de demain.

Penser demain c'est une façon de réagir dès aujourd'hui, au quotidien dans les classes, avec cohérence, détermination et solidarité contre les injonctions abusives et les orientations contraires au respect des élèves et à l'exercice de leur droit à l'éducation.

**C'est se réapproprier nos métiers, enjeu majeur des temps futurs.**

# États Généraux de l'Éducation Prioritaire en Sarthe

**20 janvier à la salle Jean Carmet à Allonnes.**

"Fin" ou "Faim" d'Éducation Prioritaire?

**9h-9h25** : ouverture - présentation de la démarche

**9h30-10h30** : **Marc Bablet** (en visio-conférence) histoire et actualité de l'éducation prioritaire. De la lutte contre les inégalités à la gestion de l'élève à problème, déminage du langage facile à propos de l'Éducation Prioritaire. Qu'est ce qui change avec les contrats locaux d'accompagnement? Questions réponses avec la salle.

**10h45-11h45** : Table ronde **Dominique Dhumeaux, Gilles Leproust** : comment ne pas opposer les territoires urbains et ceux ruraux ? Cités éducatives, contrat locaux d'accompagnement, convention ruralité, les contractualisations locales fleurissent et remplacent les régulations nationales. Les maires sont-ils contraints à cette dérive? Y trouvent-ils un intérêt? Questions réponses avec la salle

**12h-12h30** : réactions de la salle à la matinée, **échanges avec les intervenants** toujours présents.

**14h-15h** : Parole aux **réseaux EP d'Allonnes, du Mans, de Sablé**. Quelles pressions s'exercent sur les professionnels de l'Éducation Prioritaire dans ces trois lieux. Quels vécus positifs aussi sont au rendez-vous? Témoignages.

**15h15-16h** : **Ateliers parallèles** (3 propositions sur les 10 qui suivent seront retenues par l'assemblée, ou rassemblées en trois ateliers)

- 1 : Pas de prime pas de REP ? Comment est perçue la prime? La reconnaissance financière actuelle est-elle juste en EP ?
- 2 : La reconnaissance EP a donné/devrait-elle donner plus de liberté pédagogique?
- 3 : Les conditions de travail en EP sont-elles meilleures, moins bonnes, identiques au reste de l'institution ? Sont-elles suffisantes ?
- 4 : Comment rendre l'Éducation Prioritaire attractives tant pour les personnels que pour les familles?
- 5 : Comment garantir l'égalité des droits et pas seulement l'égalité des chances en Éducation Prioritaire ?
- 6 : Faut-il une formation spécifique et que devrait-elle être en EP ?
- 7 : L'Éducation Prioritaire à travers le temps, jusqu'à aujourd'hui : école ambitieuse ou école de seconde zone?
- 8 : Quelle place donner au financement territorialisé (commune département région) pour l'EP?
- 9 : Quelles résistances mettre en place pour limiter la technocratie, l'emprise hiérarchique, la contractualisation et la mise en concurrence des structures et des territoires?
- 10 Comment définir le périmètre des zones EP ?

**16h10 – 17h30** : **restitution** des ateliers et débat.